

Educateurs

À partir de quelle l'heure, l'école est-elle ouverte ?

L'école est ouverte à partir de 7h.

Des éducateurs sont présents dès 7h30 pour accueillir les élèves tant sur la cour qu'à la salle d'étude.

Y a-t-il un endroit chauffé pour accueillir les élèves le matin en cas de mauvais temps ?

Le Collège est équipé d'un vaste préau en cas de pluie. La salle d'étude est disponible pour travailler.

Comment s'organise l'étude, le matin ?

Chaque jour, dès 7h30, une étude est organisée. Cette étude est facultative et gratuite. Aucune inscription n'est requise.

Comment fonctionne l'étude, le soir ?

Le soir, l'élève a la possibilité de se rendre à l'étude tous les jours - excepté le mercredi - de 15h25 à 17h45. Cette étude est gratuite. Une inscription préalable est demandée.

Les élèves doivent rester jusqu'à 16h15 au moins. Une pause est prévue de 16h15 à 16h30. Ensuite, les élèves ont la possibilité de quitter la salle d'étude tous les $\frac{1}{4}$ d'heure.

Mon enfant est en retard le matin, que doit-il faire ?

En cas de retard, les parents doivent prévenir le Collège.

Mon enfant est absent, comment justifier son absence ?

Toute absence doit être signalée le jour même par téléphone (065/78.61.31) ou par mail (secretariat@csmstghislain.be).

Des billets pour justifier l'absence sont prévus dans le journal de classe. Un billet d'absence ne peut justifier que 2 jours maximum. À partir de 3 jours d'absence consécutifs, un certificat médical est demandé.

Les parents des élèves pour lesquels nous n'avons pas d'informations (appel, mail...) recevront un sms en matinée informant que leur enfant est absent de l'école.

Mon enfant a un rendez-vous médical, quelle est la procédure ?

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous en dehors des heures de cours. Nous imaginons bien que ce n'est pas toujours possible. Dans ce cas, nous demandons aux parents d'indiquer dans le journal de classe un mot demandant de libérer l'enfant. L'élève se présentera à la permanence.

Dès son retour, l'enfant remettra un certificat ou une attestation du rendez-vous au Collège.

Mon enfant est malade, pouvez-vous lui donner un médicament ?

Nous n'avons plus le droit de donner des médicaments aux enfants car c'est un acte médical. En cas de nécessité, veuillez prévoir dans le cartable de votre enfant une petite trousse avec quelques médicaments pour soulager divers maux.

Mon enfant a un traitement particulier (exemples : diabète, épilepsie...). Dans ce cas, nous demandons que les parents prennent contact avec l'école afin de nous informer de la marche à suivre.

Que font les élèves lorsqu'un professeur est absent ?

Lorsqu'un professeur est absent, les élèves se rendent à la salle d'étude. Ils seront sous la surveillance d'un éducateur.

Le GSM est-il autorisé au Collège ?

Une fois arrivé sur le site du Collège, il est demandé de ne pas utiliser son téléphone jusqu'à la fin de la journée, même pendant les périodes de récréations.

Qu'est-ce qui est mis en place pour la prévention contre le harcèlement à l'école ?

En collaboration avec le PMS, nous présentons une animation de prévention contre le harcèlement dans le courant du mois de septembre afin de sensibiliser les élèves de 1^{ère} année.

À qui mon enfant peut-il s'adresser s'il a besoin d'une oreille attentive ?

Les éducateurs sont des personnes de confiance à qui votre enfant peut s'adresser en cas de problème. Ils sont à l'écoute et ont un rôle de médiation.

Aides aux élèves en difficulté scolaire

Quelles sont les aides proposées aux élèves en difficulté ?

L'élève peut participer à l'école des devoirs :

- ⇒ 1^{ère} année : lundi, mardi et jeudi de 15h25 à 16h15 ;
- ⇒ 2^{ème} année : mardi et jeudi de 15h25 à 16h15.

Pour de plus amples renseignements, référez-vous au Powerpoint « Accueil des premières »

Des cours de rattrapage sont organisés (lundi, mardi et jeudi de 15h25 à 16h15) :

- ⇒ 1^{ère} année : math et langues modernes ;
- ⇒ 2^{ème} année : math, langues modernes et français.

Pour les élèves à besoins spécifiques, des aménagements raisonnables sont mis en place en collaboration avec les parents, les éducateurs, les professeurs, les logopèdes etc...

PMS

Avez-vous un partenariat avec le PMS ?

Le Collège travaille en partenariat avec le Centre PMS d'Hornu.
Une équipe se présente au Collège chaque mardi afin d'y assurer des RDV.

Vous pouvez les contacter au 065/78.28.90.

Manuels scolaires

Faut-il acheter l'ensemble des manuels scolaires ?

Oui, pour les livres-cahiers dans lesquels l'élève écrit. Les autres manuels peuvent éventuellement être loués.

Où peut-on se procurer les manuels scolaires ?

L'école fournit une liste de manuels avec un code de référence (ISBN).

Deux choix s'offrent à vous :

- ⇒ via « Rent a Book » www.rentabook.be avec qui l'école a un accord de collaboration
- ⇒ toute bonne librairie.

Plateforme numérique

Quelle plateforme numérique utilisez-vous ?

Nous utilisons la plateforme Cabanga.

Les élèves ainsi que leurs parents ont un accès à la plateforme. Parents et enfants possèdent des codes distincts.

À quoi sert la plateforme ?

Envoi de documents divers : professeurs, élèves, direction...

Cours en cas de longue absence d'un élève, de confinement, de mise en quarantaine d'une classe...

Education physique

Les élèves vont-ils à la piscine ?

Oui.

- ⇒ En 1^{ère} : 1 séance/sem. pendant 6 semaines.
- ⇒ En 4^e : 1 séance/sem. pendant 6 semaines.

Doit-on absolument acheter la tenue sportive (tee-shirt et short ou collant) du Collège ?

Non, du moment que les couleurs de l'école sont respectées et qu'il n'y a pas de marques. Toutes les explications sont données au 1^{er} cours d'éducation physique. Attention ! N'achetez rien au préalable !

Y a-t-il des activités sportives organisées en dehors des heures de cours ?

Oui :

- ⇒ des compétitions de sports collectifs inter-écoles sont organisées certains mercredis (l'après-midi)
- ⇒ le rhéto trophée (compétitions sportives inter-écoles pour les 6^e)

Y a-t-il un casier pour les tenues sportives ?

Oui, à la salle de sports : un casier pour 2 ou 3 élèves.

Le casier est obligatoire pour les 1^{ères} mais facultatif pour les autres années.

De quoi sont constituées les infrastructures sportives ?

Les infrastructures sportives du Collège sont constituées de :

- ⇒ 5 vestiaires, une salle multisports,
- ⇒ un terrain de basket,
- ⇒ un terrain de handball et un terrain de base-ball extérieurs,
- ⇒ 2 terrains de mini foot sur herbe,
- ⇒ un grand terrain de foot ou rugby sur herbe,
- ⇒ une piste d'athlétisme,
- ⇒ un parcours cross existe dans l'enceinte du Collège.

Activités culturelles

Toutes les excursions sont-elles obligatoires ?

Les excursions prévues durant les heures de cours s'inscrivent dans les programmes d'études ou le projet d'établissement et sont donc obligatoires ainsi que les deux jours d'excursion en 3^e et le voyage des rhétos.

Les voyages extra-scolaires sont facultatifs (Poitiers et stage de ski).

Les repas

Comment s'organisent les repas ?

L'élève a la possibilité d'acheter un sandwich à l'école.

Il peut également apporter son pique-nique.